

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juin 2015, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2014	4 331 539,393
Résultat reporté 2013	3 046 719,212
Bénéfice distribuable	7 378 258,605
Réserves légales (5% plafonnées à 10% du capital)	148 596,000
Réserves spéciales d'investissement	1 141 128,485
Dividende statutaire (6%)	1 308 172,800
Super dividende (14%)	3 052 403,200
Report à nouveau	1 727 958,120

Les dividendes de l'exercice 2014 sont ainsi fixés à **200** millimes par action de nominal de 1 dinar.

Les dividendes ont été prélevés en parti sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et antérieurs d'un montant de 3 046 719,212. De ce fait, et en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, cette partie des dividendes ne payant pas d'impôt, et ils n'auront pas à subir de retenue à la source.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 17/07/2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2014 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs cité ci-après pour une période de 3 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2017.

- Monsieur Yahia BAYAHI
- Monsieur Tahar BAYAHI
- Monsieur Taieb BAYAHI
- Monsieur Brahim ANANE
- Monsieur Hemdane BEN OTHMANE
- Monsieur Ali ISMAIL représentant de la Compagnie Financière d'Investissement (CFI)

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(En Dinars Tunisiens)

ACTIF	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-	<u>49 617 089</u>	<u>51 882 600</u>	<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	-	<u>38 353 601</u>	<u>39 128 768</u>
Actifs Immobilisés							
Immobilisations Incorporelles	(1)	918 513	844 046	Capital Social	(7)	21 802 880	21 802 880
<i>Moins : Amortissements</i>		-723 570	-542 537	Réserves	(8)	10 249 604	10 088 897
		194 943	301 509	Résultats Reportés		1 727 959	3 046 719
Immobilisations Corporelles	(1)	93 718 544	89 795 799	Subventions d'investissement	(9)	3 432 030	4 190 271
<i>Moins : Amortissements</i>		-45 974 098	-39 555 633	Réserve pour réinvestissement		1 141 128	
		47 744 446	50 240 166				
Immobilisations Financières	(1)	1 217 136	990 462	Capitaux Propres avant Résultat	-	<u>38 353 601</u>	<u>39 128 767</u>
<i>Moins : Provisions</i>		-44 307	-44 307				
		1 172 829	946 155	Résultat de l'exercice		0	0
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	-	<u>49 112 218</u>	<u>51 487 830</u>				
Autres Actifs non courants		504 871	394 770	<u>PASSIFS</u>	-	<u>46 776 448</u>	<u>50 546 149</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>	-	<u>35 512 960</u>	<u>37 792 317</u>				
Stocks	(2)	23 174 203	20 598 896				
<i>Moins : Provisions</i>		-268 343	-495 209	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	(10)	<u>13 563 993</u>	<u>10 989 335</u>
		22 905 860	20 103 687		-		
Clients et comptes rattachés	(3)	10 334 846	11 811 064	Emprunts		13 154 890	10 732 166
<i>Moins : Provisions</i>		-2 737 953	-2 561 157	Provisions		409 103	257 169
		7 596 893	9 249 907	<u>PASSIFS COURANTS</u>	-	<u>33 212 455</u>	<u>39 556 813</u>
Autres actifs courants	(4)	4 374 008	8 016 055				
<i>Moins : Provisions</i>		-207 783	-183 318	Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	7 013 160	7 744 614
		4 166 225	7 832 737	Autres passifs courants	(12)	7 893 520	7 605 597
Placements et autres actifs financiers	(5)	0	0	Concours Bancaires et autres passifs financiers	(13)	18 305 775	24 206 602
Liquidités & équivalents de liquidités	(6)	843 982	605 986				
Total des Actifs		85 130 047	89 674 917	Total des Capitaux propres & Passifs		85 130 047	89 674 917

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale réinvesti	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013 après affectation	20 316 320	2 031 632	549 427	3 046 719	4 190 271	200 000	1 486 560	7 307 838	-	39 128 768
Résultat de l'exercice									4 331 539	4 331 540
Résultats reportés										
Distribution des dividendes										
Réserve légale										
Fond Social			12 111							12 111
Actions propres										
Réserve de réinvestissement							-1 486 560			-1 486 560
subvention accordée										
Amortissement de la subvention					-758 241					-758 241
Augmentation du capital par incorporation des réserves	1 486 560									1 486 560
Solde au 31/12/2014 avant affectation	21 802 880	2 031 632	561 538	3 046 719	3 432 030	200 000	0	7 307 838	4 331 539	42 714 177
Résultat de l'exercice										
Résultats reportés				1 727 958					-1 727 958	0
Distribution des dividendes				-3 046 719					-1 313 857	-4 360 576
Réserve légale		148 596							-148 596	0
Fond Social										
Actions propres										
Réserve de réinvestissement							1 141 128		-1 141 128	0
subvention accordée										
Amortissement de la subvention										
Augmentation du capital par incorporation des réserves										
Solde au 31/12/2014 après affectation	21 802 880	2 180 228	561 538	1 727 958	3 432 030	200 000	1 141 128	7 307 838	0	38 353 600

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 2015, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) Dinars à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars par incorporation des réserves spéciales d'investissement constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) Dinars par l'émission d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante et une (41) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir 1^{er} juillet 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation des augmentations du capital ci-dessus autorisés, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars divisé en vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité